

MARDI.

21 MAI 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n° 6; chez M. Baron, libraire, rue Clermont; chez M. Babeuf, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. L. Boitel, imprimeur du Journal, quai Saint-Antoine, n° 36. — A Paris, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n° 103; Et à l'Office-Correspondance de MM. Bresson et Bourgoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départements.



TROISIÈME ANNÉE.

187.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est:

POUR LYON.

Trois mois.	7 fr.
Six mois.	13
Un an.	25

POUR LES DÉPARTEMENTS.
ET L'ÉTRANGER.

Trois mois.	9 fr.
Six mois.	17
Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressées au Bureau de la GLANEUSE, franc de port.

LA GLANEUSE,

Journal Populaire.



LA PRISON EST LE SÉMINAIRE DES PATRIOTES.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

16 mai 1831, suite des troubles à Lyon. 16 mai 1832, acquittement de la Gazette de Bourgogne à Châlons; condamnation de la Gazette de France, 9 mois et 2,000 f.; saisie de la Tribune: désordres à Bourges. 17 mai 1831, attaque de l'hôtel-de-ville à Briançon par les élèves du collège. 17 mai 1832, condamnation de la Gazette d'Auvergne, 15 jours, 100 fr.; saisie de la Gazette du Maine au Mans. 18 mai 1831, charivari à Amiens à un nouveau décoré. 18 mai 1832, acquittement de l'imprimeur de la Gazette d'Auvergne; émeute à Fumoy (Ardenes); charivari à Carcassonne, à M. Mahul, député.

19 mai 1833, poursuites contre L'ÉCHO DU PEUPLE à Poitiers; charivari à Brethez à M. de Saint-Criq, député. 20 mai 1831, condamnation de la GAZETTE DU MIDI 10 jours et 300 francs; charivari au sous-préfet à Castelnau; troubles à Dijon et à Seynes (basses-Alpes). 21 mai 1831, condamnation de la Gazette du Midi, 10 janv., 1850 f.; acquittement de la caricature; charivari à Limoges à M. Avanturier, député. 22 mai 1831, troubles à Arles; désordres sanglants à St-Ambroise; grand tumulte à Metz pour une décoration accordée. 22 mai 1832, saisie de Simon-le-Prolétaire; émeute à Guengnou (Saône-et-Loire); charivari au payeur à Vannes (Morbihan).

DES MOYENS DE GOUVERNEMENT DE LA ROYAUTE CITOYENNE.

Quand le peuple eut accompli son œuvre de justice, que le roi mitrailleur fut honteusement chassé, et que quelques députés, qui n'avaient pas pris part au combat, se furent hâtés de relever un trône sur les barricades, ces derniers s'écrièrent de toute la puissance de leur voix: «Peuple héroïque! celui que nous porterons sur le pavois ne sera roi que de nom, car il n'aura pas le faste des cours. Riche par lui-même, il n'a pas besoin de liste civile. Fort de la puissance populaire, il méprise les courtisans, le favoritisme et la corruption, qui

ruinent les états. Eclairé par la vie studieuse et par les révolutions qu'il a méditées, et dont il a subi les chances, il sent, et tu sauras toujours lui rappeler au besoin que sa mission est d'affranchir et non de réprimer; que le temps de la violence est à jamais passé sous l'empire du roi-citoyen; que son règne doit être celui de l'intelligence, de la philosophie, et de toutes les douces vertus qu'elle inspire. — Peuple héroïque! ton triomphe est aussi celui de la royauté: en brisant tes fers, tu as rompu les liens qui la tenait captive dans les langes de l'ignorance et de la peur.

«Tu viens de verser sur elle-même toutes les lumières du 18^{me} siècle, et de la parer du fruit de tes glorieuses conquêtes. L'humanité se relève, et avec elle ses institutions rajeunies. Toutes les nations vont saluer ce double affranchissement, et glorifier à la fois le peuple vainqueur et le roi MODÈLE, auquel il a confié l'emploi de sa victoire.»

Telles étaient, il y a trois ans, les paroles de ceux qui venaient d'entendre gronder la foudre populaire, et que se laissaient aller malgré eux aux solennelles inspirations du souverain; car c'est le propre de toute réaction de l'humanité outragée, d'exciter au loin l'enthousiasme, et de tout éclairer de sa gloire.

Un trône se releva donc aux chants de la MARSEILLAISE. Il fut simple et bourgeois, et la France battit des mains. — Mais les rois murmurèrent, et la royauté bourgeoise se sentit plus touchée des murmures des rois que des applaudissements du peuple, car, de même qu'il est de la nature des peuples de confondre leurs plaintes, et de se prêter aide et secours pour abrégier leurs maux, de même il sera toujours de l'essence de tous les trônes, légitimes ou non, de se rapprocher et de se coaliser ensemble contre la liberté des peuples.

Le jour où la royauté eut peur, la couronne reprit tous ses droits, et plus de philosophie sur le trône,

plus de rois bourgeois, plus d'égalité parmi les hommes. Les grands noms, les favoris, les prêtres et les courtisans reparurent, et en même temps la liste civile, les gros traitemens pour les oisifs, et le poids écrasant du budget pour les travailleurs; en même-temps les prisons toujours pleines, et tout le vieux système suivant lequel on ne sait gouverner la moitié des hommes qu'en torturant l'autre moitié.

Dites-nous donc maintenant, ô nos savans maîtres, qui n'avez pas encore su reconnaître que vous êtes dans une voie funeste à tous ! dites-nous après trois ans de convulsions de notre malheureux pays et condamnations quotidiennes, et de nos turbulentes passions de cours d'assises, et des paroles menaçantes qui s'échappent du haut du trône, dites-nous, s'il vous plaît, ce que sont devenues la royauté bourgeoise, et sa haute intelligence des temps, et sa magnanimité sans bornes. — Mais avant de répondre : écoutez demander et accorder des têtes pour des faits accomplis depuis dix mois, et surtout regardez le ROI-MODELE fortifier son palais, entourer ses grilles de corps-de-gardes et y faire pratiquer des meurtrières !

Vous vous trompez ô roi Philippe ! si vous croyez arrêter le mouvement des esprits par les savantes combinaisons d'une défense matérielle.

— Ce genre de combat n'est plus de notre âge.

— Le palais de Pléssis-lès-Tours et la Bastille pouvaient venir à bout de les raisonner d'un autre temps, alors que la conscience de l'humanité et le pressentiment de l'avenir ne se trouvaient qu'au fond d'un petit nombre de cœurs.

A notre époque de diffusion, tout est changé ; la guerre n'est plus entre les idées et les régimens, car les régimens commencent à avoir des idées. Ce sont les principes qui se font la guerre, et qui se prennent corps-à-corps. Jetez entre eux votre glaive, ô roi Philippe ! votre glaive n'activera ni n'abrègera la lutte. Levez ou abaissez la barrière, peu importe, car le combat ne se livre plus en champ-clos. — Ce n'est pas, comme vous paraissez le croire, parce qu'ils n'avaient pas assez de régimens et de meurtrières, que Louis XVI, Napoléon et Charles X, sont tombés, Louis XVI et Charles X, malgré leur droit divin, Napoléon, malgré toute la puissance de son génie : c'est parce qu'ils se sont faits les champions d'une mauvaise cause, et qu'ils ont rencontré face-à-face cet adversaire qui se joue, tôt ou tard, de ceux qui lui jettent le gant ; cet adversaire, est le peuple ; il élève à lui tous ceux qui lui donnent la main ; il renverse de son souffle ceux qui le méconnaissent et ne le respectent pas.

TRÉLAT

D'OU IL RÉSULTE QUE M. NADAUD, AVOCAT-GÉNÉRAL, EST PLUS RÉPUBLICAIN QUE VOUS ET QUE MOI.

Quel est celui de vous qui, après avoir entendu le réquisitoire de M. l'avocat-général NADAUD, ne s'est pas écrié avec moi : « Dieu que c'est plat, que c'est niais,

« que c'est lourd, que c'est stupide ! Il faut avouer que « le gouvernement a des amis bien maladroits ? »

Eh bien ! vous et moi nous étions dans l'erreur. Ecoutez, je vais vous le prouver :

M. NADAUD est un homme qui a beaucoup d'esprit, le COURRIER DE LYON l'a dit, et ce témoignage est irrécusable. Peut-être me direz-vous : Mais comment expliquer alors toutes les absurdités sorties de la bouche de cet avocat-général ? — C'est ici que je vous attendais.

M. NADAUD n'est pas l'ami du gouvernement ; il est au contraire son plus implacable ennemi, et cette inimitié est d'autant plus dangereuse, qu'elle emprunte le langage du dévouement.

M. NADAUD est républicain, et s'il a accepté une place sous le gouvernement à bon marché, c'est afin de pouvoir démontrer plus facilement les inconvéniens de la monarchie. Cette manière de faire de l'opposition est originale, qu'en pensez-vous ?

Maintenant comprenez-vous pourquoi M. NADAUD a fait un si pompeux étalage de son admiration pour Louis-Philippe et son auguste famille ? Pourquoi il a célébré avec tant d'enthousiasme la valeur du prince Rosolin, la probité de MM. Thiers, Soult et Humann, etc., etc., etc., etc.....

Comprenez-vous pourquoi il a dit UN NORD'ŒUVRE, au lieu de un hors-d'œuvre ; » entièrement-zavec, » au lieu de entièrement avec. C'est toujours une suite de son système. Il a voulu prouver au public que sous un gouvernement monarchique, les places étant accordées à l'intrigue plutôt qu'au vrai mérite, il n'était pas étonnant d'entendre un avocat-général parler français comme une cuisinière. Cette liaison « entièrement-zavec » a fait à elle seule plus de républicains que n'en feraient dix colonnes de la TRIBUNE.

Avez-vous remarqué la tenue indécente de M. NADAUD pendant tout le temps de l'audience. Ces trépignemens, cette ligne télégraphique, établie entre lui et des membres du parquet placés à l'autre extrémité de la salle ? Eh bien ! tout cela était encore une suite du même système d'approbation : ces gestes, ces trépignemens voulaient dire que si MM. les avocats-généraux étaient élus par le peuple, ils se montreraient plus sévères observateurs des lois de la civilité puérile et honnête ; mais ils sont nommés par le roi, et alors.... Vous concevez maintenant.

Autre malice : pendant tout le plaidoyer de M. Dupont, M. NADAUD s'est mis en rapport fréquent avec les gendarmes et les huissiers chargés par lui d'aller à la bibliothèque de la cour chercher des volumes dont il s'entourait et qu'il feuilletait avec la plus grande attention. Tout le monde disait : Ah ! ah ! il va parler, il va répondre à l'avocat, attendons la réplique. Et lorsque M. Dupont a eu terminé, le malin M. NADAUD a dit.... qu'il n'avait rien à dire. Si ce n'est pas là la quintessence de l'adresse, je ne m'y connais pas.

Il faut avouer cependant que M. NADAUD a oublié un instant l'esprit de son rôle, lorsqu'il a lu avec une attention si marquée les articles incriminés, notamment

article intitulé CRAC.... PCHT.... BAHOUND. Il me semble encore entendre ce dernier mot BAHOUND.... BAHOUND.... résonner à mes oreilles. Quelle harmonie imitative!

M. NADAUD s'est montré en cette circonstance digne d'obtenir la place de premier lecteur du président de la république française.

Et maintenant, procureurs du roi, avocats du roi, conseillers du roi, faites de l'opposition suivant la méthode NADAUD, et la France sera républicaine avant la fin de l'année. — AMEN.

THEATRES.

L'art dramatique pour être aimé, apprécié, a besoin de bons interprètes, il nous faut donc de bons interprètes. Génés que nous étions dans l'émission de notre jugement peu favorable à certains de nos débutans, nous avons d'abord temporisé pour mieux les connaître et leur laisser reprendre une confiance en eux nécessaire à leurs moyens, à leur talent.

Aujourd'hui notre tâche est devenue douce. Mme. Dé-rancourt poursuit le cours de ses débuts, de ses succès, Toujours même facilité, même goût, même mélodie dans son chant. Toujours nouveau plaisir à l'entendre.

Réparons vite une omission à l'égard de son mari, beau cavalier, artiste qui a l'habitude de la scène, et dont la voix laissera moins à désirer quand elle sera plus sûre, moins tremblante. JOSEPH, FRA DIAVOLO et le CONCERT A LA COUR. tels sont les rôles où nous avons été appelés à le juger; il les a rempli avec convenance. Les chuts qui se sont fait entendre indiquent une malveillance que nous ne pouvons comprendre à l'égard d'un homme comme M. Dé-rancourt; ils doivent retomber douloureusement sur le cœur de notre délicieuse cantatrice. C'est là de l'ingratitude envers elle!

Tilly se montre de plus en plus hardi chanteur, plein d'assurance en son jeu et de confiance en ses notes de fausset. Nous lui recommanderons d'éviter de faire passer sa voix de tête par les fosses nasales; cela lui donne un accent qui n'est guères supportable que dans le père HILARION des Visitandines.

Que Mad. Jannin nous pardonne un involontaire oubli. ROSE D'AMOUR nous l'a montrée avec toute sa gentillesse, avec sa piquante figure et une voix assez agréable. Mad. Jannin est adoptée. La rondeur et le comique de son mari dans le SEIGNEUR DU VILLAGE, son flegme et sa tournure dans l'Anglais de FRA - DIAVOLO ont rendu très-facile aussi son admission sur notre Grand-Théâtre.

Ainsi que nous l'avions prévu, LUBIN du ROSSIGNOL a été favorable à Lange, artiste que le public prendra en affection pour son zèle et ses progrès; car ce jeune homme, nous le savons, a l'amour de son art, et c'est là un grand point au théâtre.

Nous voudrions bien ne pas avoir à vous parler ici de FAUBLAS et de ceux qui l'ont représenté. FAUBLAS est une pièce mauvaise et immorale, comme on en voit trop souvent sur notre petite scène des Célestins. C'est une double intrigue qui se répète sur deux plans, mêlée de grossières équivoques et de situations plus équivoques encore. Conduisez donc vos épouses ou vos filles devant de pareils tableaux. Allez donc leur donner leçon

de perfidie et de lubricité. C'est une bien honteuse chose que de semblables ouvrages. Le public en a fait bonne et prompt justice. Il faut en convenir aussi, la manière dont FAUBLAS a été jugé, n'était pas de nature à pallier tant de scandaleuses scènes.

Alerme ne se doute guère de son personnage. Il n'a jamais lu FAUBLAS, on le voit bien. Il a de grands défauts à corriger, une mauvaise prononciation d'abord, et puis de la gêne dans ses mouvemens; il lui manque cette grâce, ce charme qu'Emile Taigny sait répandre au Vaudeville sur tout ce rôle. Doligny n'a pas rendu une seule des intentions bouffones de l'auteur. Son comique est froid, sa gaité est toute factice; il grimace le rire et ne le provoque point. Prudent, avec sa large figure et sa large panse, avait plutôt l'air du père de FAUBLAS que de son ami. Mmes. Thenard et Albert sont charmantes, l'une d'explic-glerie et de folie, l'autre de passion et de sentiment. Nous les avons vues à Paris et ce souvenir nous est resté devant Mmes. Faivre et Roux.

Le GENTILHOMME est un vaudeville pour un seul acteur, l'acteur à la mode, Arnal à Paris et Breton à Lyon. Ils y sont fort comiques tous les deux par la charge heureuse qu'ils donnent à la foule, des hommes d'autrefois.

Nous vous parlerons plus tard, quand nous l'aurons vue, si son existence nous le permet, d'une pièce intitulée : TROIS TÊTES DANS UN BONNET. Barqui était chargé de ce triple fardeau. La FAMILLE IMPROVISÉE nous fait croire qu'il a du s'en bien acquitter.

Nous finirons par un conseil à l'administration, c'est de noyer le moins possible le talent des artistes des Célestins, sur le grand cadre du Grand-Théâtre; nous lui demanderons d'éclairer le caveau de l'opéra du MAÇON, pour la vraisemblance et pour justifier les rayons décomposés par les stalactites appendues au rocher, nous lui demanderons encore un autre intérieur pour les VISITANDINES que cette salle espagnole qu'elle leur a donnée. La direction a les matériaux, il ne s'agit pour elle que de les mettre en œuvre; nous la conseillerons, nous ne la flatterons jamais, nous voulons nous montrer ses amis.

L. B.

LYON.

Notre gérant s'est pourvu hier en cassation contre le jugement qui l'a condamné à quinze mois de prison et à 4,000 fr. d'amende. Il s'est convaincu, en cette circonstance, que ces mots inscrits dans la Charte : « Les Français sont égaux devant la loi, » étaient une amère dérision. Pour être admis à former ce pourvoi, il a dû verser trente francs, et il s'est pris à penser qu'un prolétaire, qui n'aurait pas eu cette somme à sa disposition, serait en ce moment plongé dans un cachot. O sainte égalité, seras-tu donc toujours un vain mot!

M. Leulion de Thorigny, avocat-général, a prétendu dans son réquisitoire contre la GLANEUSE que nous avions provoqué à la spoliation des propriétés. Nous donnons à M. Leulion de Thorigny le démenti le plus formel. Nous le mettons au défi de nous citer non pas un article, non pas une phrase, mais un mot de notre journal qui puisse être traduit par une provocation à la spoliation. Nous concevons qu'un avocat-général nous désigne sous

les noms de pamphlétaires, de libellistes, d'incendiaires; mais abuser de la position que nous donne la loi pour insulter l'organe d'un parti, il y a dans cette accusation quelque chose de si révoltant, que nous n'aurions pu y croire si nous ne l'avions entendu plusieurs fois. Nous dirons, nous, à M. Leulion de Thorigny : Nous vous défions de répéter cette lâche calomnie ailleurs que dans le sanctuaire de la justice.

L'avis sanitaire de 1833 qui vient de paraître, contient de nouvelles observations des consommateurs du café de santé et du café-chocolat, qui ajoute encore à la confiance, que ces comestibles méritent à juste titre, puisque l'expérience confirme de plus en plus son utilité.
(Voir les annonces.)

SOUSCRIPTION

En faveur de la GLANEUSE condamnée par le jury à
QUINZE MOIS D'EMPRISONNEMENT et **QUATRE MILLE** francs d'amende.

PREMIÈRE LISTE.

M. Ch. Philippon, directeur de la CARICATURE et du CHARIVARI, 100 f. Julien Duchesne, rédacteur du PATRIOTE DE SAONE-ET-LOIRE, 5 f. Veyrat et Berthaud, 10 f. Gutnet, 2 f. Henoy, 50 cent. Teynard, prolétaire, 10 f. Giraud, médecin, 2 f. Louis Evard, 2 f. P. A. Martin, 3 f. Pacaud, 2 f. Léon Boitel, 2 f. Léon Courtès Bringuou, 2 f. Un membre de la commission exécutive du banquet, 10 f. César Bertholon, 10 f. Jeannon, abandon du montant de son billet du banquet, 2 f. Curré, patriote connu, id. 2 f. Anonyme, 2 f. Anonyme, id. 2 f. Montgoi, id., 2 f. Duc, id., 2 f. Poissonnet, id., 2 f. Batel, id. 2 f. Chaurier, id. 2 f. Can, id. 2 f. Anonyme. id. 2 f. Maurice, id. 2 f. Germinier, id. 2 f. Estachi, id. 2 f. N. Delacroix, 1 f.

Glane.

— Quelle différence y a-t-il entre notre gouvernement et un gouvernement fort ? Sous un gouvernement fort la loi est une CHOSE SACRÉE, tandis que sous notre gouvernement la loi est une SACRÉ CHOSE.

— Payez et vous serez considéré dit le proverbe : Lorsque nous aurons compté 4,000 fr. d'amende, nous augmenterons sans doute en considération.

— Si le juste-milieu était effrayé du banquet républicain, c'est qu'il avait peur que les convives fissent main-basse sur les DIN-DONS.

— Le 12 mai la ligne campait aux Brotteaux. La police n'a cependant pas pu prendre les républicains à la ligne.

— Augmenter de 20 millions l'impôt sur les boissons. Quel joli pour boire donné au peuple !

— Béranger vient de dédier à un grand personnage sa chanson :

JE SUIS VILAIN, VILAIN ET TRÈS-VILAIN.

— Louis-Philippe est cher aux Français, dit un journal ministériel, c'est vrai.

ANNONCES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien, à Lyon interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académiciens de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus d'artreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit les traces : spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons et toutes les maladies de la peau, engorgemens de glandes et des articulations, rhumatismes, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tout autre remède de ce genre annoncé en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien de gens dont tant de charlatans exploitent et effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un timbre sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes de France et à l'étranger.

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou émoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COURTOIS, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

M. Courtois prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage du sirop de Vélar, qu'il n'a établi des dépôts de ce Sirop chez aucun pharmacien ni autre personne de Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce Sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à du Sirop de Vélar de la pharmacie de Courtois, sont prévenues qu'elle n'en trouveront que chez lui.

L'AVIS SANITAIRE POUR 1833.

Contenant les nouvelles observations des consommateurs du CAFÉ de SANTÉ et du CAFÉ CHOCOLAT RAFFRAICHISANT dit de LA TRINITÉ se trouve en lecture dans tous les cabinets littéraires, et se distribue gratis dans les dépôts à Lyon, chez MM. Paillasson, frères, négocians, rue Lanterne, n° 1.

Les personnes habitant les localités où il n'y a point de succursales, s'adresseront avec les renseignemens d'usage, à la maison générale, rue Beauregard, n° 6, à Paris.

J. A. GRANIER, Gérant.